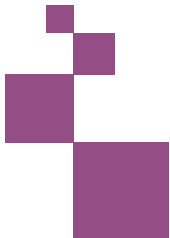


LE PRIIME

PROGRAMME D'AIDE À L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS ET DES MINORITÉS VISIBLES EN EMPLOI

EMPLOI-QUÉBEC



Si vous êtes une personne immigrante ou appartenant à une minorité visible, vous pourriez bénéficier d'une aide pour acquérir une première expérience de travail dans votre domaine.

Une subvention versée à l'employeur vous permettra d'accéder à un premier emploi dans votre domaine de compétence. De plus, vous pourriez bénéficier d'une formation ou d'un accompagnement pour favoriser votre intégration au marché du travail.

QUI EST ADMISSIBLE?

Pour être admissible, vous devez :

- avoir obtenu la résidence permanente depuis moins de cinq ans **ou** appartenir à une minorité visible (naissance au Canada ou à l'étranger);
- ne pas avoir d'expérience dans votre métier ou votre profession au Canada ou aux États-Unis.

QUELLES SONT LES CONDITIONS?

- La subvention versée à l'employeur doit vous permettre d'accéder à un **emploi durable**.
- L'emploi doit être lié à votre **domaine de compétence**.
- Sauf exception, l'emploi visé doit compter au moins **30 heures** de travail par semaine.
- Généralement, la subvention ne peut pas dépasser **30 semaines**, mais elle peut se prolonger jusqu'à un maximum de 52 semaines si des circonstances particulières le justifient.

COMMENT FAIRE?

Vous devez d’abord rencontrer une agente ou un agent du centre local d’emploi pour une **évaluation de vos besoins**. Cette évaluation permettra de déterminer si le **Programme d’aide à l’intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)** est la solution la plus appropriée pour vous aider à obtenir un emploi.

Dans certains cas, une **lettre d’admissibilité au PRIIME** pourra vous être remise pour faciliter votre recherche d’emploi.

DES QUESTIONS?

Composez le **1 877 767-8773** ou rendez-vous au **centre local d’emploi (CLE)** de votre région.

Pour connaître les coordonnées de votre CLE, composez sans frais le **1 877 767-8773** ou consultez le **Localisateur de centres locaux d’emploi (CLE)** sur le site d’Emploi-Québec : **www.emploiquebec.gouv.qc.ca**.

NOTES

Le PRIIME est offert par Emploi-Québec en collaboration avec le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion et Investissement Québec.

MISE EN GARDE

Le présent document d’information générale n’a aucune valeur juridique.